



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze le cinq octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Ana MENDÈS / Laurent TARASSI / Jean-Claude HUBERT / Alicia CONTINI / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BÉTHENCOURT / Eric MÜLLER / Angéline FONTAINE / François LOMBART / Alain BLANCHARD / Claude DOFFEMOND BOUWYN.

Etaient absents excusés : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Michel EUVERTE) / Martine WACHEUX (pouvoir à Laurent TARASSI) / Jean-Luc WACHEUX (pouvoir à Pascale RIBOUILLARD) / Fernande BELDAME (pouvoir à Alicia CONTINI) / Marc PIANT (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Sylvie POYE / Constance VAGANAY (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT (pouvoir à Alain BLANCHARD) / Brigitte BAYARD (pouvoir à Claude DOFFEMOND-BOUWYN) / Pascal DERAYE

Secrétaire de séance : Ana MENDÈS

En exercice : 27	Présents : 16	Votants : 24	Procurations : 8
------------------	---------------	--------------	------------------

Approbation du procès-verbal du 15 juin 2015

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

En date du 3 août 2015, la municipalité a fixé le montant de la redevance demandée à ERDF pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, elle est fixée à 852 € pour l'année 2015.

En date du 28 septembre 2015, la municipalité a décidé d'acquérir par voie de préemption le bien bâti situé 20 Quai d'Aval cadastré section AC 412, 415, 416, 1035 et 1164 d'une superficie de 2 414 m² sis 20 quai d'aval à St Leu d'Esserent appartenant à Madame veuve THERY Chantal, pour un montant de 220 000 €.

Monsieur BLANCHARD aurait souhaité que ce dernier point fasse l'objet d'une délibération. Il est précisé que les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) font partie des prérogatives du Maire et que le délai relatif au droit de préemption ne permettait pas de passer ce point en délibération.

Monsieur EUVERTE informe le conseil qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'intercommunalité. Monsieur BLANCHARD indique qu'il votera contre l'ajout de ce point car celui-ci mérite un réel débat au sein du conseil municipal, vu les enjeux actuels de la réorganisation territoriale. Monsieur EUVERTE explique que le bureau municipal a estimé qu'il fallait donner un avis avant la réunion de la CDCI le 12 octobre.

Ce point sera ajouté à l'ordre du jour avec 20 voix pour et 4 voix contre

1) Attributions au Maire pour être partie civile et appels

Monsieur EUVERTE indique que par délibération n° 2014/04/08 du 30 avril 2014, le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales a délégué à l'unanimité au Maire l'ensemble des attributions prévues à cet article afin de permettre une gestion facilitée des affaires de la commune.

Le cabinet d'avocat de la ville demande que des précisions soient ajoutées à :

- La constitution de partie civile
- La défense et le recours en appel

Monsieur BLANCHARD considère que toute affaire en justice devrait être débattue au sein du Conseil Municipal. Il juge que beaucoup de questions ne sont pas mises en débat.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 20 voix pour et 4 abstentions.

SERVICES TECHNIQUES

2) Agenda d'accessibilité programme AD'AP

Monsieur HARDIVILLEZ explique que la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie.

Les établissements recevant du public devaient être rendus accessibles avant le 1^{er} janvier 2015. Mais un délai supplémentaire de 3 ans a été accordé à la condition de déposer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

La ville a fait établir le diagnostic pour les bâtiments communaux concernés, le montant total estimé est de 773 988,60 € TTC.

La programmation de ces travaux sur 3 ans sera présentée aux services de préfecture.

Monsieur HARDIVILLEZ indique que la première session de travaux se fera dans les écoles, les services techniques en réaliseront une partie. La seconde session concernera les bâtiments accessibles au public (mairie, police municipale, médiathèque ...). Il précise que ces montants sont estimatifs et que ce projet pourra être détaillé lors d'une prochaine réunion de la commission travaux.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait que l'on fasse de ce projet une priorité car il s'agit d'une obligation de principe. Monsieur HARDIVILLEZ confirme ce point et ajoute que cette obligation est également morale et sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité .

3) Rétrocession pour alignement de la parcelle AC 16 et de la propriété AC 15, 1276, 1278 et 1280

Monsieur HARDIVILLEZ informe le conseil que par courrier en date du 7 septembre 2015, Maître CHAMBAUD demande si la commune est d'accord pour régulariser les cessions à l'euro symbolique concernant le sol d'alignement rue Salvador Allendé de deux propriétés : l'une cadastrée section AC 16 et l'autre cadastrée section AC 15, 1276, 1278 et 1280 ; et prendre en charge les frais relatifs à ces cessions.

A ce jour le sol d'alignement représente le trottoir mais celui-ci n'a pas été incorporé au domaine public.

Monsieur HARDIVILLEZ propose au conseil d'accepter l'acquisition des parcelles issues de la division à intervenir de la parcelle AC 16 et de la propriété AC 15, 1276, 1278 et 1280, d'accepter la prise en charge des frais découlant de cette transaction et d'autoriser le maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'acte notarié et l'ensemble des pièces concernant cette acquisition.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait connaître les frais engagés. Monsieur EUVERTE indique que la commune devra payer des frais de notaire et de bornage mais ces montants ne sont pas encore connus. Monsieur HUBERT précise qu'il s'agit d'une simple rétrocession administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

4) Acquisition propriété du 19 rue du Dernier Bourguignon

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le terrain de 126 m² situé au 19 rue du Dernier Bourguignon cadastré AI44 comporte une bâtisse très dégradée et que le PLU n'autorise pas de construction nouvelle ni de démolition pour reconstruction dans cette zone.

La ville est intéressée pour acquérir ce bien dont le prix de vente est de 40 000 € afin d'améliorer ce secteur dégradé près des maisons troglodytes et de la carrière des Danses, dans le secteur historique de l'Abbatiale.

Le projet consiste à enfouir les réseaux, renforcer la défense incendie, réhabiliter les trottoirs et la voirie, créer des places de stationnement, aménager un espace vert, dans le but d'améliorer l'aspect visuel de ce quartier ancien et sa circulation.

Dans un premier temps, la démolition de la bâtisse et la création d'un espace en herbe est prévu le temps de mener à bien l'ensemble des études.

Monsieur HARDIVILLEZ propose au conseil d'acquérir la parcelle AI 44, de charger le Maire de désigner le Notaire et de signer toutes les pièces concernant cette affaire et en particulier l'acte de notoriété.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait obtenir des détails concernant l'évaluation de cette vente. Monsieur EUVERTE indique qu'il s'agit du prix du terrain et que l'avis des Domaines et des services fiscaux ont été demandés. Monsieur HUBERT considère que le prix d'acquisition est correct. Monsieur BLANCHARD considère, quant à lui, que ce montant est fixé sur une base commerciale et qu'il aurait dû être inférieur au prix d'agence. Il constate à ce titre que l'on rachète une friche d'un montant de 300€ le m². Monsieur BLANCHARD souhaiterait connaître le nom du propriétaire. Cette information lui sera communiquée.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 20 voix pour et 4 abstentions.

FINANCES

5) Subventions du Conseil Départemental

Monsieur EUVERTE informe que les projets présentés sont nombreux et qu'ils ne pourront pas tous être réalisés. Cela se fera en fonction des subventions accordées et des partenariats publics et/ou privés obtenus.

Il propose au conseil de le charger de présenter les demandes de subventions au meilleur taux possible pour les projets suivants :

- *Sécurité*

Installation d'une vidéo protection

Le Conseil Départemental a informé la municipalité en août qu'il ouvrait les demandes de subventions à l'équipement des polices municipales et à l'installation des systèmes de vidéo protection.

L'implantation de 16 caméras sur l'ensemble du territoire situées aux entrées et sorties de ville et sur les bâtiments communaux les plus vulnérables est prévue fin 2015 pour une durée de travaux de 10 semaines, pour un montant de 141 761 € HT.

Monsieur HAUDECOEUR explique qu'une réunion publique s'est tenue sur ce projet le 15 septembre dernier. Il indique que toutes les communes de PSO sont équipées de ce dispositif et qu'au regard des chiffres nationaux, il aurait permis une baisse de la délinquance. Monsieur BLANCHARD aurait aimé que cette demande fasse l'objet d'une présentation préalable au Conseil Municipal. Il considère le niveau d'insécurité peu élevé sur la commune et précise qu'il s'agit essentiellement d'insécurité routière. Monsieur EUVERTE informe avoir demandé un rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental pour évoquer les problèmes de circulation et de sécurité. Monsieur BLANCHARD se dit prêt à soutenir le Maire dans cette démarche.

Monsieur BLANCHARD rappelle la nécessité de réunir le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au moins une fois par an. Monsieur HAUDECOEUR explique que la dernière réunion plénière s'est tenue il y a 4 ans mais qu'il est organisé des réunions opérationnelles avec la Gendarmerie et le Collège chaque trimestre.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions.

- ***Réhabilitation du domaine monastique***

Acquisition d'une ancienne ferme des moines

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine historique, la ville a acquis en 2015 pour 510 000 € une propriété jouxtant le prieuré (privé) et la ferme des moines (propriété communale). Cette acquisition permet d'augmenter le périmètre historique propriété de la ville et qui après travaux constituera avec la ferme des Moines le pôle culturel évènementiel et touristique de la ville.

De plus, cette acquisition permet de donner accès au pigeonnier, en cours de rétrocession pour l'euro symbolique.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions.

Réhabilitation des fermes des Moines

La création d'un pôle culturel évènementiel et touristique dans l'enceinte des fermes des moines nécessite des études et des travaux d'aménagement estimés à 570 000 € HT qui pourraient commencer au cours du 2^{ème} trimestre 2016.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

Monsieur BLANCHARD précise qu'il s'abstient par rapport aux projets et non pas par rapport aux demandes de subventions.

Valorisation du patrimoine

Dans le cadre de sa politique culturelle et touristique, il est nécessaire d'améliorer l'exploitation en installant des sanitaires à proximité de l'abbatiale, de créer des réseaux divers ainsi qu'une grille à la cave Banvin et au jardin de l'ancien belvédère.

Ces études et ces travaux sont estimés à 170 000 € HT et pourraient commencer au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- ***Nature***

Aménagement du parc naturel de la Garenne

La ville est propriétaire des espaces naturels bordant l'Oise entre la Base de Loisirs et les premières maisons du Quai d'Aval. Des travaux d'élagage ont déjà été entrepris afin de sécuriser ces lieux.

Les travaux d'aménagement du parc nécessiteront la création de passerelles, de cheminements et seront complétés par des plantations et du mobilier urbain permettant la création de parcours pédagogiques, de lieux de détente et de loisirs. Ces aménagements permettront aussi de diriger les utilisateurs de la Trans'Oise vers le centre-ville et aux habitants de rejoindre aisément l'Oise.

Le coût de cette première phase (études et travaux) est estimé à 603 750 € HT. Elle pourrait commencer au 4^{ème} trimestre 2016.

Monsieur BLANCHARD explique que le projet Trans'Oise n'est pas au point. Il est selon lui difficile de se positionner sur tous les projets proposés par la ville. Il est essentiel de les classer par ordre de priorité. Monsieur BLANCHARD rappelle que la commune souhaite investir 19 millions d'euros dans ces projets, dont 11 millions consacrés aux projets fluviaux. Il ajoute que le Département ne financera pas l'ensemble. Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit de prévisions et qu'il est nécessaire de faire toutes les demandes de subventions, tout en sachant qu'elles ne seront pas acceptées dans leur globalité.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- *Scolaire*

Création d'une nouvelle restauration scolaire.

Dans le cadre de l'accueil des enfants à l'école JB Clément, l'augmentation des effectifs et la non accessibilité de la cantine actuelle nécessitent la création d'une nouvelle restauration scolaire.

De plus, elle s'inscrit dans un projet plus global incluant une restauration adultes et jeunes (entreprises, stages sportifs...), des salles de classes et des bâtiments complémentaires (centre de Loisirs, salle d'activités ... dans un second temps).

Les études, les travaux et le mobilier sont évalués à 2 164 000 € HT et pourraient commencer au 2^{ème} trimestre 2016.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- *Fluvial*

Aménagement d'une escale fluviale

Afin de développer le tourisme par la voie navigable de l'Oise, il est nécessaire de créer une halte fluviale pouvant accueillir les bateaux de croisière, les bateaux en attente de stockage à sec pour entretien, les bateaux de passage avec les règles d'accessibilité de tous. Cet équipement sera implanté aux abords du pont.

Le coût des études et des travaux est estimé à 985 788 € HT et pourraient commencer en septembre 2016 pour une durée de 18 mois.

Monsieur EUVERTE indique qu'il serait possible à long terme d'accueillir de grands bateaux de tourisme. Monsieur BLANCHARD considère qu'il s'agit d'un projet soumis à de nombreuses incertitudes, même si le projet du Canal Seine Nord Europe semble bien engagé. Il y a selon lui d'autres projets prioritaires tels que l'aménagement de pistes cyclables.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

Aménagement d'un port étang

Afin de pouvoir accueillir les plaisanciers tout en respectant la biodiversité et l'écologie près du parc de la garenne, il est prévu de créer un port au bord de l'Oise pouvant accueillir environ 60 bateaux de diverses tailles. Cet équipement permettra de valoriser le patrimoine de la ville mais aussi de l'ensemble de la région.

Le principe de « port étang » permettra le développement de la faune et de la flore par la création d'habitats spécifiques piscicoles et floristiques.

L'ensemble de ce projet est estimé à 4 128 494 € HT et pourrait commencer au cours du 2^{ème} semestre 2016 pour une durée de 18 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

- *Sport*

Création de trois terrains de tennis couverts

La ville s'engage dans un projet de développement des installations sportives au complexe P. Grousset afin d'offrir des équipements de niveau départemental, voire régional.

Les clubs de tennis de la ville et ceux des villes voisines (Précy Sur Oise et Villers Sous St Leu) se sont rencontrés avec la fédération départementale au sujet du projet de création de 3 cours de tennis couverts permettant de développer la pratique du tennis en période hivernale, de mutualiser cet équipement et de développer le nombre d'adhérents.

Le coût de cette opération est évalué à 1 497 885 € HT, les études et les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois et pourraient commencer au cours du dernier trimestre 2016.

Monsieur BLANCHARD se dit favorable à ce projet et indique que le financement doit se faire avec les trois communes.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services du Département afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

6) Subventions du Conseil Régional

Dans le cadre de la contractualisation entre le Conseil Régional et le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brétoise permettant le soutien financier aux projets présentés par le pays pour la période 2014-2020, il est proposé au conseil de charger le Maire de solliciter des subventions aux meilleurs taux possible pour les opérations suivantes :

Aménagement du quartier de la Gare

Dans le cadre du projet touristique engagé par la ville, l'aménagement du quartier de la gare est important. Il permettra de faciliter l'accès à la gare SNCF, améliorera le stationnement et permettra de créer une gare routière alternatif au tout voiture.

De plus, dans le cadre des études de création d'une ZAC, il améliorera la fluidité de la circulation actuelle et future.

Le coût estimé de ces études et travaux est de 307 500 € HT. Les travaux débiteront courant du 4^{ème} trimestre 2015 pour une durée de 3 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- ***Nature***

Aménagement du parc naturel de la Garenne

Le projet a été détaillé dans la demande de subvention au conseil départemental pour l'année 2016. Des aménagements supplémentaires seront nécessaires pour donner à ce parc urbain tout son potentiel. Ils consisteront en aménagement des abords du parc à proximité du « Port étang », l'aménagement des cheminements, la création d'un parcours de santé, des plantations, du mobilier urbain, de la création de réseaux d'éclairage public pendant 3 années consécutives par zone géographique.

Le montant estimé est de 1 685 460 € HT pour une durée de 36 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- ***Réhabilitation du domaine monastique***

Acquisition, réhabilitation des fermes des Moines et création d'un pôle culturel, évènementiel et touristique.

Le projet a été détaillé dans la demande de subvention au conseil départemental pour 2015 et 2016, il est complété pour les années suivantes par l'aménagement des espaces des fermes aux moines permettant l'installation d'une médiathèque, de l'école des arts (musique, danse, théâtre), de salles d'exposition, d'ateliers pédagogiques.

Le montant prévisionnel est estimé à 2 119 500 € pour une durée de 60 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

Valorisation du patrimoine architectural

Le projet présenté pour la demande de subvention au conseil départemental est complété par : l'installation d'une grille pour le jardin du cloître et l'accessibilité de l'Abbatiale, la toiture de la cave Banvin, l'aménagement de la Grange du château de la Guesdière et la création de nouveaux sanitaires aux abords de la Mairie.

Le coût total de ces études et ces travaux est estimé à 470 000 € HT pour une durée de 48 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- *Scolaire*

Création d'une nouvelle restauration scolaire.

Le projet présenté au conseil régional est identique à celui du Conseil Départemental coût estimé 2 164 000 € HT pour une durée de 18 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté à l'unanimité

- *Fluvial*

Aménagement d'une escale fluviale

Le projet présenté pour la demande de subvention au conseil départemental est complété par : les aménagements de confort nécessaires (bornes électriques, d'eau, ponton PMR) et la création de Duc d'Albe.

Le coût total de ces études et ces travaux est estimé à 1 325 388 HT pour une durée de 18 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

Aménagement d'un « Port étang »

Le projet présenté au conseil régional est identique à celui du conseil départemental, coût estimé à 4 128 494 € HT pour une durée de 18 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

Aménagement d'un centre technique fluvial

Dans le cadre de la réhabilitation des friches industrielles, le projet est de reconvertir l'ancienne sucrerie en centre technique fluvial permettant de stocker les bateaux de plaisance et de les entretenir. Cela nécessite la création d'espaces de stockage, d'entretien, de magasins d'accastillage et pièces détachées. Des activités annexes tel que la location de bateaux sont aussi envisagées.

Cet équipement sera complémentaire à la création du « Port étang ».

Du matériel de transport des bateaux, la création d'une cale de mise à l'eau, l'adaptation des réseaux seront nécessaires dans un premier temps. Puis la réhabilitation de l'ancienne sucrerie et son aménagement en port à sec (création de racks de stockage) seront réalisés.

Le coût total de ces aménagements (études et travaux) est estimé à 3 752 936 € HT avec un début de réalisation possible au 2^{ème} trimestre 2018 pour une durée de 18 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

Aménagement des Berges du centre technique fluvial

Afin de rendre plus attractive et accueillante la ville depuis son entrée par le pont de St Leu, il est envisagé de créer une nouvelle route le long de la voie SNCF afin de mettre en zone piétonne le quai d'amont entre la Place Baroche et la Flotille. Ces travaux permettraient aussi de faciliter le stockage des bateaux de plaisance et sécuriseraient la circulation en particulier des poids lourds.

Le coût total de ces études et travaux est estimé à 2 443 502 € HT avec un début de réalisation possible au 3^{ème} trimestre 2018 pour une durée de 8 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions .

- *Sport*

Création de trois terrains de tennis couverts.

Le projet a été présenté pour la demande de subvention au conseil départemental, il est en tout point identique à la demande faite au conseil régional à couvrir.

Coût estimé 1 497 885 € HT, début possible des travaux au dernier trimestre 2016 pour une durée de 12 mois.

Le conseil approuve l'opération projetée et décide de solliciter les services de la Région afin de l'aider au financement de ce projet au meilleur taux possible.

Adopté par 20 voix pour et 4 abstentions

7) Décision Modificative

DECISION MODIFICATIVE N°1

Lors du vote du budget, les notifications des impositions locales et de la DGF n'étaient pas connues.

De plus, certaines dépenses et recettes nouvelles sont apparues en cours de l'exercice.

Pour mémoire, le budget primitif s'élève à 6 735 745,08 € en fonctionnement et à 4 466 680,66 € en investissement.

En conséquence, Madame MENDES propose au conseil la décision modificative suivante :

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait obtenir des précisions concernant le compte 61124 relatif au contrat fluvestre. Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit des croisières organisées cet été et en septembre. Le résultat de juillet et août a été globalement satisfaisant avec un chiffre d'affaires de 60 000€. En revanche, les frais supplémentaires de 21 813€ budgétisés pour le mois de septembre ne permettront pas d'atteindre l'équilibre, et devraient aboutir à un déficit de 5 000€. Monsieur EUVERTE indique que le projet « croisières » a bien fonctionné dans son ensemble et que l'expérience sera renouvelée dès mars 2016.

Concernant le compte 6226, Monsieur BLANCHARD s'interroge sur l'augmentation des frais d'honoraires. Monsieur EUVERTE explique qu'il existe de nombreux contentieux : une affaire engagée contre les statuts de la Maison de la Pierre, une instruction prévue le 8 octobre suite à la contestation d'un permis de construire, l'attaque du plan local d'urbanisme par un administré. Monsieur BLANCHARD estime que les désaccords avec la Communauté de Communes Pierre Sud Oise reviennent chers à la commune.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait savoir pour quelles raisons les travaux de la cour maternelle Jean Macé, d'un montant de 60 000€, n'ont pas pu être réalisés. Monsieur EUVERTE dit qu'il apportera une réponse à la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 20 voix pour et 4 abstentions.

8) Participation pour la mise à disposition du bus municipal

Monsieur EUVERTE informe le conseil que la ville a loué pendant 2 mois un bus pour transporter les enfants des TAP à la Base de Loisirs et dans d'autres lieux. A la fin de cet essai qui s'est avéré positif, la décision d'acquérir un bus communal a été prise. Ce véhicule pourra être utilisé par les services propres de la ville (scolaire, périscolaire, CCAS, culture ...). Mais aussi être mis à disposition des établissements scolaires et des associations de la ville.

Madame MENDES propose la participation financière forfaitaire suivante :

Participation financière forfaitaire par tranche kilométrique – durée utilisation conducteur Comprenant le coût kilométrique (gasoil-entretien du bus) et temps conducteur (conduite et présence)					
Trajet AR (km)	Forfait 1h	Forfait 2h	Forfait 3h	Forfait 1/2 journée	Forfait journée
Jusqu' à 20km	60 €	90 €	120 €	150 €	300 €
de 21 km à 50 km		120 €	150 €	180 €	360 €
de 51km à 100 km			195 €	225 €	450 €
de 101 km à 150 km				270 €	540 €
de 151 km à 200 km				345 €	690 €

Monsieur BLANCHARD évoque l'idée de pouvoir faire bénéficier les personnes âgées habitant en haut de la rue de l'Eglise. Monsieur EUVERTE apprécie cette idée.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

PERSONNEL

9) Modification du tableau des emplois

Suite aux propositions d'avancement de grade et l'accord de la Commission administrative paritaire, et considérant la nécessité de créer un poste d'Atsem principal de 2^e classe,

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

SUPPRESSION				CREATION			
Nbre	Grade	Catégorie	Pôle	Nbre	Grade	Catégorie	Pole
1	Atsem 1 ^{ère} classe	C	Enfance	1	Atsem principal de 2 ^e classe	C	Enfance

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

10) Dispositif pass permis citoyen partenariat avec le Conseil Départemental

Monsieur EUVERTE explique que le Conseil Général accordait une aide de 400€ aux jeunes sans condition de ressources et sans contrepartie pour leur permettre de passer leur permis de conduire.

Par courrier du 12 mai 2015, le conseil départemental nous a avertis des nouvelles conditions de cette aide d'un montant de 600€. Cette aide s'adresse aux jeunes de 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Monsieur EUVERTE propose au conseil de donner un avis favorable à la participation de la commune à ce dispositif et de l'autoriser à signer les conventions et tout acte concernant cette affaire.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait connaître les tâches qui pourraient être confiées à ces jeunes. Madame ERNOULT explique que cela dépendra des profils reçus et que l'on veillera à orienter ces jeunes dans le secteur souhaité. Monsieur EUVERTE est favorable à l'implication des jeunes lupoviciens dans la ville et à l'idée de leur donner un esprit citoyen.

Monsieur TARASSI indique que le club d'athlétisme a déjà accueilli un jeune.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il n'a pas soutenu ce projet lors de sa mise en place par le Conseil Général. Cette mesure, qu'il considère improvisée, risque de favoriser les inégalités sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 20 voix pour et 4 abstentions

SCOLAIRE

11) Sectorisation des écoles de la commune et modalités d'examen des demandes de dérogations

Monsieur EUVERTE explique que depuis de nombreuses années, la carte scolaire qui permet de sectoriser les inscriptions scolaires en fonction du lieu d'habitation n'a pas évolué.

Un plan retrace les affectations.

Afin de poser les règles d'affectation et de demandes de dérogations aux secteurs scolaires, il est nécessaire de délibérer sur ces sujets.

Les secteurs scolaires sont établis de la façon suivante :

Ecoles maternelle et élémentaire JB Clément :

- Rue de la Libération
- Rue de Verdun
- Rue du peuple
- Résidence de la Muette 2, 4, 5 et 8
- Rue du chemin de la Couture
- Sente vieille rue
- Rue Henri Dunant
- Rue Bergès
- Rue Lumière
- Rue Volta
- Rue Ampère
- Rue du Bas Mettemont
- Avenue de la Commune de Paris
- Allée de l'Horizon

- Rue du Clos Pré
- Rue de la Solidarité
- Rue de Boissy
- Rue du puit Neuf
- Chemin du Clos Ragait
- Chemin des tartres
- Rue Salvador Allende
- Rue Manouchian
- Chemin des Noëls
- Résidence Charles de Gaulle
- Gendarmerie
- Allée Jacques Prévert
- Allée Monseigneur Romeiro
- Rue Martin Luther King
- Square Fernand Léger
- Rue Elsa Triolet
- Square Gérard Philippe
- Allée Paul Eluard
- Allée Jean Rostand
- Square Picasso

Ecoles maternelle Jean Macé et élémentaire R Carbon :

- L'ensemble des rues situées entre les rues : quai d'aval, quai d'amont, rue Marcel Paul, rue de la Garenne, Avenue de la Gare, Rue Ferdinand Buisson, rue du Clos vert, Résidence de la Muette 10, 12, 14, 16, rue de la République, rue Emile Zola, rue Coquerel, rue Christine, rue d'Hardillière.

Fonctionnement des inscriptions scolaires :

Les affectations sont déterminées en fonction des secteurs scolaires indiqués ci-dessus, sous réserve que les effectifs constatés et prévus pour les rentrées suivantes restent équilibrés et en adéquation avec les capacités d'accueil des différents groupes scolaires.

Lorsqu'une affectation est définie lors de la demande d'inscription, elle s'impose à la famille concernée. En conséquence, toute demande d'inscription dans une autre école que celle proposée doit faire l'objet d'une demande de dérogation au secteur scolaire en bonne et due forme.

Dérogations Lupoviciennes aux secteurs scolaires :

La Commission Municipale examine les demandes de dérogations et décide des affectations dans le respect des critères définis par l'Education Nationale :

- La présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école demandée,
 - La poursuite d'un cycle de formation déjà entamé dans l'école l'année scolaire précédente,
 - des raisons médicales
- d'autres critères présentés par la famille peuvent être pris en compte à condition de respecter les équilibres d'effectif entre les groupes scolaires à court et moyen termes.

La commission des dérogations aux secteurs scolaires est composée comme suit :

- Le Maire
- Le Maire adjoint chargé de l'éducation
- Le Directeur Général des Services
- Le responsable du service Education et les agents chargés du suivi des dossiers

Sont consultés par ailleurs en tant que de besoin :

- Les directeurs des écoles
- L'Inspection académique
- Le responsable du service social

Dérogations extérieures

Elles sont établies à la demande des parents avec accord de leur ville de résidence.

En cas d'avis défavorable de la commune de résidence ou de refus de paiement des frais de scolarité, toute demande d'inscription scolaire sera refusée.

La demande du lieu de scolarisation est étudiée par la commission qui statuera en fonction des places disponibles dans l'école demandée après avoir étudié les dérogations lupoviciennes et les motifs invoqués par les parents.

Monsieur EUVERTE explique les difficultés d'affectation cette année avec un déséquilibre de 17 enfants prévus pour les rentrées prochaines. Il exprime le fait qu'il n'a malheureusement pas été possible de satisfaire toutes les demandes de dérogation, et ce n'est pas de gaieté de cœur que les décisions de refus ont été prises. Il ajoute que ce déséquilibre va être de plus en plus important dans les prochaines années et qu'il y aura très peu de marge de manœuvre pour assurer l'équilibre des effectifs. Monsieur BLANCHARD aurait souhaité qu'un bilan des effectifs et des demandes de dérogations extérieures soit présenté avant de proposer cette délibération au Conseil Municipal. Selon lui, il est possible d'envisager un rééquilibrage en prenant en compte l'évolution de l'urbanisme de la ville.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 20 voix pour et 4 abstentions

Monsieur BLANCHARD précise que ce point mérite davantage de transparence et souhaiterait que l'association des parents d'élèves soit associée à ce dossier.

12) Intercommunalité : pour la reconnaissance et la prise en compte d'une véritable continuité urbaine de 12 000 habitants regroupant Saint Leu d'Esserent, Villers Sous St Leu, Précy Sur Oise et Blaincourt

Monsieur EUVERTE explique que la Loi NOTRe impose un seuil minimum de 15 000 habitants pour toutes les intercommunalités. Dans l'environnement de Saint Leu d'Esserent, cela met en cause l'existence même des deux intercommunalités voisines que sont Pierre Sud Oise (11 000 hab.) et la Ruraloise (12 000 hab.).

Il s'agit d'une deuxième phase d'organisation des intercommunalités qui fait suite à celle qui a vu la création de Pierre Sud Oise et de la Ruraloise, il y a 12 ans.

Dans le Sud de l'ensemble « Pierre Sud Oise + Ruraloise » est implantée une continuité urbaine de 12 000 habitants regroupant les communes de Saint Leu d'Esserent, Villers sous Saint Leu, Précý sur Oise et Blaincourt, voire 14 000 habitants si l'on y rattache également Boran sur Oise.

Cette continuité urbaine constitue en fait une « véritable ville » de 12 à 14 000 habitants qui, si ces communes étaient administrativement regroupées, se positionnerait dans les 10 premières villes du département, au même niveau que Chantilly ou Pont Sainte Maxence.

En effet, outre la proximité et la continuité urbaine évidente entre ces quatre communes, elles partagent depuis très longtemps :

- Le même collège Jules Vallès,
- Le même syndicat des eaux,
- Les mêmes commerces de proximité, les professionnels de santé, poste, gendarmerie, trésorerie, banques, . . .

La création, il y a 12 ans, des intercommunalités Pierre Sud Oise et Ruraloise a coupé en deux et détruit la cohérence de cet ensemble urbain : Saint Leu d'Esserent étant rattachée à Pierre Sud Oise alors que Villers sous Saint Leu, Précý sur Oise et Blaincourt étaient intégrées dans la Ruraloise.

Ceci a fait notamment disparaître certaines structures ou activités que ces quatre communes avaient en commun :

- Leur syndicat d'initiative,
- Certaines associations ou activités culturelles précédemment partagées,
- . . .

La ville de Saint Leu d'Esserent a été ainsi séparée de sa continuité urbaine naturelle pour être rattachée artificiellement à un ensemble « Pierre Sud Oise » très hétérogène. Et malgré son souhait, elle a aussi été rattachée au SCOT du grand Creillois du fait de son appartenance à Pierre Sud Oise : La ville de Saint Leu d'Esserent est située à l'extrême sud de ce SCOT, sans continuité urbaine véritable, si ce n'est 5 kms de voies ferrées et bâtiments industriels !

Le Conseil Municipal de Saint Leu d'Esserent souhaite vivement que, dans le cadre de la future organisation territoriale, les 4 communes Saint Leu d'Esserent, Villers sous Saint Leu, Précý sur Oise et Blaincourt soient réunies au sein d'une même intercommunalité et enfin reconnues comme constituant un ensemble urbain significatif de 12 000 habitants et non comme des villages éparpillés susceptibles d'être rattachés à des intercommunalités différentes au gré d'alliances plus ou moins politiques et variables au cours du temps.

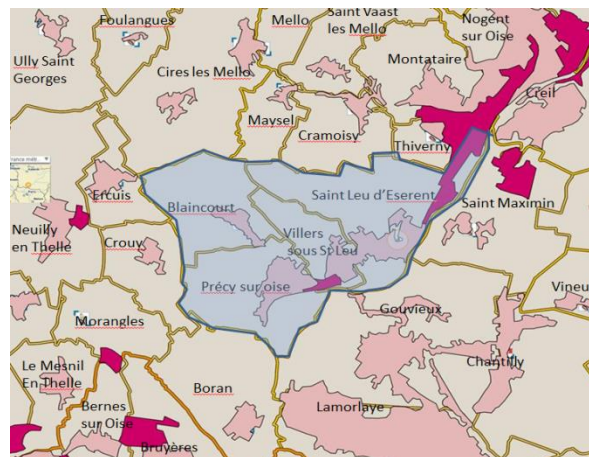
Le Conseil Municipal de Saint Leu d'Esserent est bien conscient que cet ensemble urbain de 12 000 habitants devra être associé avec d'autres communes ou ensemble de communes voisines pour respecter le seuil minimum de 15 000 habitants imposé par la loi NOTRe.

Cet ensemble de 4 communes (ou 5 si l'on intègre Boran) est à dominante résidentielle et reste fortement rural. Il possède un potentiel de développement touristique exceptionnel du fait :

- De sa situation géographique :
 - dans le « Sud de l’Oise » intermédiaire entre le Grand Creillois et l’Ile de France,
 - au carrefour de multiples voies de communication : 2 départementales, une voie ferrée et la rivière Oise,
 - entourée de multiples sites touristiques majeurs dans l’Oise et le Val d’Oise : Chantilly, Senlis, Royaumont, . . .
- de la richesse de son patrimoine historique et architectural (en particulier l’Abbatiale de Saint Leu d’Esserent et son environnement monastique et moyenâgeux, mais aussi les divers châteaux, églises et autres monuments), qui mérite d’être mis en valeur dans le cadre d’un développement touristique régional,
- de la présence de la rivière Oise et des possibilités de reconversion des nombreuses friches industrielles en activités nouvelles tournées vers le tourisme fluvial et fluvestre et qui constituent aujourd’hui des opportunités majeures de redéploiement économique touristique de tout le Sud de l’Oise et de façon plus globale de toute la Vallée de l’Oise (sur les deux départements de l’Oise et du Val d’Oise).

Ces caractéristiques font que cet ensemble s’apparente davantage à des communes historiques et touristiques telles que Chantilly ou Senlis plutôt qu’à l’ensemble très fortement urbanisé que constitue le Grand Creillois.

Son intégration dans « un ensemble intercommunal du Sud de l’Oise », intermédiaire entre le Grand Creillois et l’Ile de France, qui pourrait regrouper 70 à 80 000 habitants en s’associant avec les communes de l’Aire Cantilienne et celles voisines de Senlis voire au-delà, prendrait ainsi tout son sens et constituerait un puissant levier de développement économique.



Le conseil valide l’ensemble des arguments présentés dans la note « Pour la reconnaissance et la prise en compte d’une véritable continuité urbaine de 12000 habitants regroupant Saint Leu d’Esserent, Villers Sous St Leu, Précý Sur Oise et Blaincourt ».

Adopté par 20 voix pour et 4 personnes ne prennent pas part au vote.

13) QUESTIONS DIVERSES

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait qu'une subvention exceptionnelle soit adressée aux sinistrés de la Côte d'Azur, en solidarité avec les familles. Monsieur EUVERTE estime qu'il existe différents moyens de venir en aide : pouvoirs publics, générosité individuelle ou associations telles que le Secours Populaire.

Monsieur BLANCHARD souhaite revenir sur le projet d'usine de méthanisation pour lequel il est nécessaire que la commune émette un avis. Monsieur EUVERTE explique qu'il a été saisi d'une pétition qu'il a déposée en mairie de Gouvieux. Il ajoute avoir émis des réserves sur le registre, et fait observer qu'il est pratiquement seul à avoir effectué cette démarche.

- Informations sur la situation à PSO

Monsieur EUVERTE explique que deux réunions du conseil communautaire n'ont pu se tenir en raison de la contestation des ordres du jour. Faute d'accord sur le budget, la Communauté de Communes PSO a été mise sous tutelle par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur EUVERTE informe que deux sujets font l'objet de discussions :

- la ligne de bus Pistache
- le budget de l'OTSI (budget réduit à 110 000€ pour un coût de fonctionnement de 160 000€)

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 00 H 35.

Le Secrétaire de Séance

Ana MENDÈS